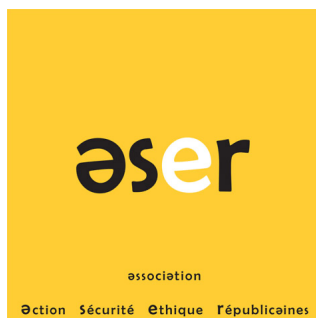




Action Sécurité Éthique Républicaines

Troisième Intervention – 12eme Conférence des États parties au traité sur le commerce des armes

Genève le 25 aout 2026

Objet de l'intervention : Transparence et établissement de rapports

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégué.es,

Action Sécurité Éthique Républicaines salue la présentation du groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapport.

La transparence constitue l'un des piliers du TCA. En l'absence d'un mécanisme contraignant chargé de contrôler sa mise en œuvre, les rapports initiaux et les rapports annuels demeurent le principal outil permettant aux États parties d'évaluer collectivement le respect de leurs engagements. Ils favorisent le contrôle par les pairs, renforcent la confiance entre les États et permettent à la société civile, aux parlementaires, aux chercheurs et aux médias d'exercer un contrôle démocratique indispensable.

Pourtant, près de dix ans après l'entrée en vigueur du Traité, cette dynamique s'essouffle. Le taux de soumission des rapports annuels ne cesse de diminuer. Alors que 87 % des États parties avaient transmis leur rapport en 2015, ils n'étaient plus que 68 % en 2024, et actuellement le taux s'élève à 60% pour 2025, le niveau le plus faible jamais enregistré.

Cette baisse de la participation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'accompagne d'une augmentation des transferts et d'une dégradation de la qualité des rapports. De plus des États comme la Chine et le Brésil choisissent encore de ne pas rendre leur rapport public, parmi les 70 rapports soumis au secrétariat, 21 sont confidentiels.

Et lorsque ces rapports sont rendus publics, trop souvent ces derniers restent incomplets ou hétérogènes, limitant ainsi leur utilité pour le contrôle du respect de leurs engagements. Ces lacunes réduisent la capacité de la communauté internationale à identifier les risques de détournement, à évaluer les conséquences des transferts et à vérifier que les obligations du Traité sont effectivement respectées.

Dès lors, nous appelons tous les États parties à soumettre leurs rapports annuels dans les délais prévus à l'article 13 et à les rendre publics. Nous encourageons également les États à utiliser pleinement le modèle de rapport élaboré par le Groupe de travail sur la transparence et l'établissement de rapports, en fournissant des informations détaillées notamment sur les quantités de munitions, pièces et composants transférées.

Enfin, nous souhaitons saluer la publication par la France de son rapport annuel, tout en regrettant l'absence d'informations concernant les transferts vers Israël (pourtant présentes dans le rapport au Parlement français). Cela fait un peu désordre pour un pays qui se vante d'être le deuxième vendeur d'armes du monde.

Enfin nous encourageons les États, particulièrement l'Allemagne, la Grande Bretagne, la France à améliorer le contenu de leurs rapports et appliquer la transparence sur les transferts de munitions, pièces et composants, dont l'importance peut avoir un impact direct sur les violations du droit international des droits humains.

Merci Madame la Présidente,